Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260408-SG2026_268-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 8 avril 2026 - Délibération n° 2026-025

ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LA 59ème ÉDITION DU TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Madame Adélaïde Montagut, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Monsieur Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic, Martine Évain, Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	27	
Votants	29	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	29	Madame Béatrice Cosson, pouvoir donné à Madame Karen Lanson. Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	0	/
		Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Rapport de Géraldine Denigot.

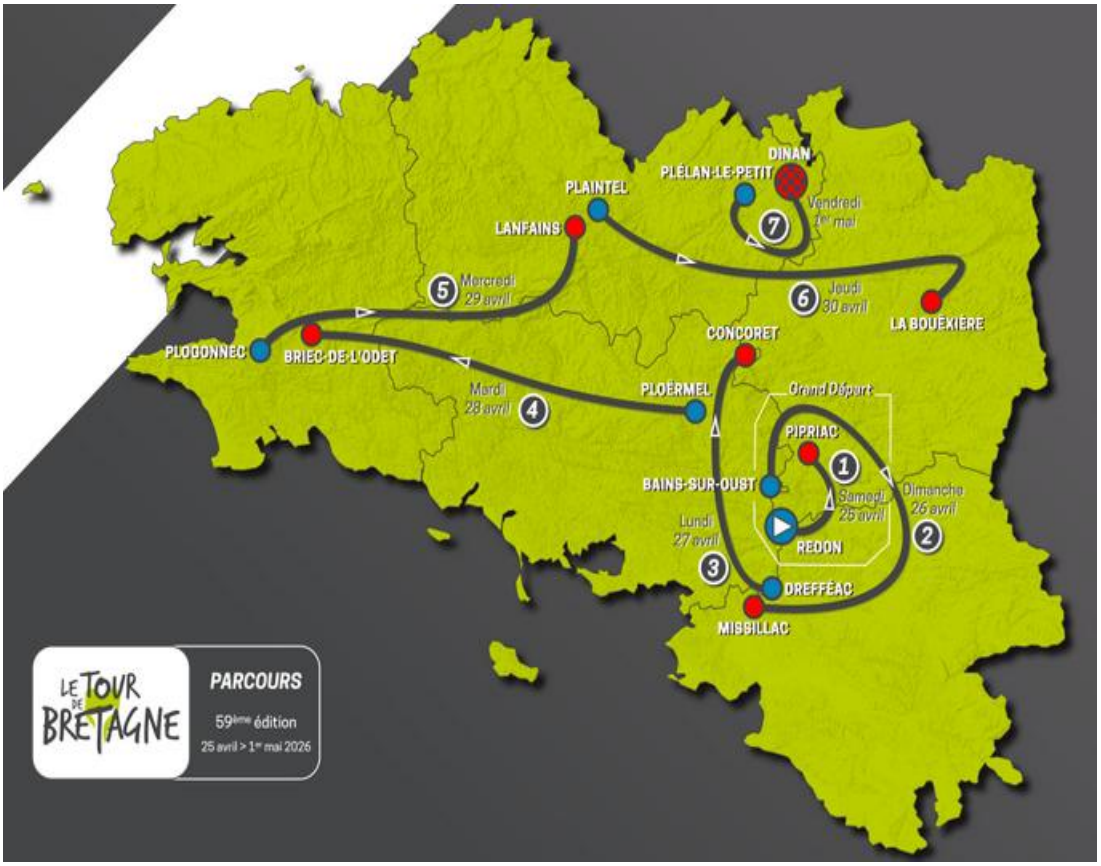
L'information est désormais officielle, la 59ème édition du Tour de Bretagne, qui se déroulera du 25 avril au 1er mai 2026, passera sur le territoire de Redon Agglomération.

Après plusieurs échanges, Redon Agglomération ainsi que les Communes de Redon, Pipriac et Bains sur Oust ont confirmé leur accord aux organisateurs du Tour de Bretagne pour organiser le départ 2026 sur leur territoire.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260408-SG2026_268-DE

Le grand départ sera donc donné le samedi 25 avril 2026 à Redon avec une arrivée à Pipriac et un départ le dimanche 26 avril 2026 depuis Bains sur Oust.

Accueillir cet évènement marque l'intérêt du territoire pour le vélo et les valeurs du sport et permettra de renforcer l'attractivité du territoire.



Les quatre collectivités s'engagent à financer à part égale la participation globale de 40 000 euros à cet évènement, soit pour la Ville de Redon, une contribution financière de 10 000 euros.

Une convention, jointe en annexe, est ainsi proposée par le Tour de Bretagne pour formaliser les modalités d'accueil de cet évènement cycliste.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention d'accueil du Tour de Bretagne relative à l'accueil de la 59ème édition du Tour de Bretagne,
Considérant que la Ville de Redon sera ville de départ le samedi 25 avril 2026,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260408-SG2026_268-DE

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'accueil du Tour de Bretagne 2026 telle qu'elle est présentée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant et documents annexes à intervenir.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Tour de Bretagne Cycliste en 2026.

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Géraldine Denigot
3ème Maire-Adjointe

Mis en ligne le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr